

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2013_21_3

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents :

Votants : 7

L' an deux mille treize , le mercredi 04 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Salle du conseil, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 Août 2013

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Objet : Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative au budget pour l'intégration du FDAC 2009 en opérations d'ordres :

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 compte 1323 : 2 577,00 €
Chapitre 041 compte 1323 : 3 681,00 €
Chapitre 041 compte 2151 : 13 757,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041compte 2151 : 20 015,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT